

N/REF : 9/04/2024 8H59 C:263683 I:35080

GERIMM

V/Email reçu le Mardi 09/04/2024 à 8H59

**27 BOULEVARD DES ALPES
38240 MEYLAN**

SELON DEVIS N° 4030013

IMMEUBLE : LES HORIZONS
AVENUE RHIN ET DANUBE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 10 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 72 AVENUE RHIN ET DANUBE-COLONNE EU CUISINE COLLECTIVES
CONTACT MME ARCAMONE : 06.25.90.09.19

GESTIONNAIRE MME STARK:EVA@GERIMM.FR

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4030013 du 21/03/2024 d'un montant de
Donneur d'ordre : Mme C GUERIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise à disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe haute pression

CURAGE DÉTARTAGE D'UNE COLONNE DE CHUTE DES ÉVACUATIONS D'EAUX USÉES
CUISINE DU LOGEMENT DE MME ARCAMONE Y COMPRIS LES
HORIZONTALES SITUÉES DANS LES CAVES JUSQU'AU REGARD EXTÉRIEUR.

NOMBRE DE COLONNES DE CHUTES :
SOIT 1 COLONNE DE CHUTES

PROCÉDE DE CURAGE :
CURAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION

ACCÈS INDISPENSABLES :
- CAVE 26 DE MME ARCAMONE ET TOITURE
\$

GARANTIE :
- 4 ANS SUR COLONNE DE CHUTE SAUF EN CAS D'OBSTRUCTION SUR LES PARTIES
CONCERNÉES DE TYPE LINGETTE, COUCHE, TAMPON HYGIÉNIQUES ET DIVERS.

NOTRE SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE REFOULEMENTS ET/OU
DE NON RESPECTS DES CONDITIONS DE CURAGE .
TOUT CURAGE PEUT GÉNÉRER UN REFOULEMENT EN FONCTION DE L'ÉTAT
D'ENCRASSEMENT DES CANALISATIONS.

TRAVAUX RÉALISÉS LE 22/04/2024

FF TT Email envoyé le 21/03/24 a 10H15

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUI TE QUI APPARA ITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	920,00	920,00
	TOTAL H.T.		920,00
	T.V.A. a 10,00%		92,00
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>1012,00</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN